

Les industries soumises à PPI :

CEREXAGRI

14, avenue Manon-Cormier
33530 Bassens
Tél. 05 57 77 69 10

DPA - LES DOCKS DES PÉTROLES D'AMBÈS

Avenue des Guerlandes – Bassens
33565 Carbon-Blanc
Tél. 05 56 33 83 56

FORESA FRANCE

Avenue des Industries – Ambarès-et-Lagrange
33565 Cabon-Blanc cedex
Tél. 05 56 38 67 00

SIMOREP-MICHELIN

Rue Édouard-Michelin
33530 Bassens
Tél. 05 56 77 20 00

En savoir plus :

DREAL

www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

Prévention
des risques accidentels

www.risques.aquitaine.gouv.fr

Sirène

www.interieur.gouv.fr
www.iffi-rme.fr/sons



sppi-pa.iut.u-bordeaux.fr



2015

Bassens

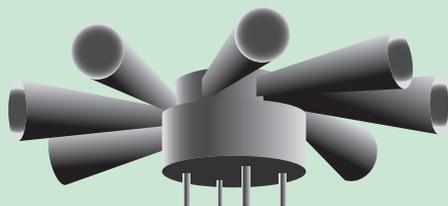
et Ambarès-et-Lagrange / secteur Sabarèges

À LIRE
ATTENTIVEMENT
ET À CONSERVER

Consignes en cas d'alerte

2015 LHOUNEAU.COM siret 319153 326 00040 Photo : ville de Bassens





L'alerte

En cas d'accident majeur, les sirènes émettent l'alerte avec le signal symbolisé ci-dessous.

Vous pouvez écouter ce signal à www.interieur.gouv.fr
www.iffo-rme.fr/sons

Alerte : 4 min. 43 sec.



Lorsque vous entendez ce signal, ou sur alerte des autorités publiques, vous vous abritez en suivant les consignes ci-contre.

Fin d'alerte : 30 sec.

La fin d'alerte sera donnée par la sirène à son continu et confirmée par la radio.



Le Plan Particulier d'Intervention, PPI, est le plan de secours élaboré par le Préfet. Il définit les mesures d'urgence en cas d'accident majeur.

Votre protection

Respectez impérativement ces consignes jusqu'à la fin de l'alerte.



S'abriter : entrez dans le bâtiment **le plus proche**, dans une pièce aux fenêtres et portes closes, pour vous protéger d'un éventuel nuage toxique ; arrêtez les ventilations, éloignez-vous des fenêtres.



Ne pas sortir : n'allez pas chercher les enfants à l'école, le personnel enseignant connaît les consignes, il sécurisera les enfants.



Ne pas téléphoner : le téléphone est indispensable aux services de secours, laissez-leur le réseau.



S'informer : écoutez la radio, regardez la télévision, elles vous communiqueront les nouvelles consignes.

Si vous êtes en zone PPRT, vous choisissez la pièce qui a été aménagée dans la maison pour le confinement.

Si vous êtes hors zone PPRT, le risque est moins important, vous choisissez la pièce de la maison la mieux isolée (si possible avec un point d'eau), ce qui permet de vous protéger jusqu'à l'intervention des secours.

NB : Les PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques) et les PPI (Plans Particuliers d'Intervention) concernent souvent les mêmes secteurs géographiques. Ce sont des outils destinés à limiter les effets d'un accident survenant sur un site industriel. Les PPRT concernent la prévention des risques, en particulier la maîtrise de l'urbanisation et la limitation des risques vis-à-vis des populations (réduction du risque à la source, maîtrise de l'urbanisation et travaux sur les habitations). Les PPI sont des plans de gestion de l'accident si celui-ci survient. Ce sont des outils de gestion de la crise et donc des consignes à tenir en cas d'alerte.

Les fréquences radio d'information régionale :

89.7	France Inter
100.1	France Bleu Gironde
105.5	France Info